

## Conditions générales d'achat

**Les produits et services achetés par l'Acheteur sont expressément soumis aux Conditions Générales d'Achat exposées ci-dessous. Toute disposition contraire ou supplémentaire figurant dans le devis du Vendeur, dans sa facture ou dans tout autre document ne pourra engager l'Acheteur à moins que ce dernier n'ait expressément donné son accord par écrit. Cette commande constituera le seul accord entre les parties, à l'exclusion de tout autre accord exprès ou implicite, se rapportant à l'objet des présentes. L'acceptation écrite du Vendeur, le commencement d'exécution ou l'expédition des produits vaudra acceptation des Conditions Générales d'Achat de l'Acheteur.**

- 1. MODIFICATION; RESILIATION:** Les annulations, modifications et renoncements du Vendeur à cette commande ou à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales d'Achat ne seront effectives qu'avec le consentement exprès écrit de l'Acheteur, et ni la commande ni les Conditions Générales d'Achat ne pourront être modifiées par une quelconque relation d'affaires ou des pratiques commerciales ou des usages. L'Acheteur pourra modifier les dessins, les caractéristiques, les quantités, les délais de livraison, les services, ou les méthodes d'expédition ou d'emballage de l'un quelconque des articles à tout moment par écrit par le biais d'un avis de modification de la commande. Si un tel changement entraîne un délai supplémentaire ou une modification du coût pour le Vendeur, un réajustement équitable du prix sera effectué si le Vendeur notifie sa demande de réajustement dans un délai de 20 jours à compter de la date à laquelle la commande a été modifiée. A défaut, le Vendeur sera réputé y avoir renoncé. Le Vendeur ne pourra pas commencer ou continuer le travail avant que le Vendeur ait notifié à l'Acheteur le montant de ce réajustement et que l'Acheteur ait donné son accord par écrit. L'Acheteur pourra, à tout moment, résilier la commande, pour tout ou partie des produits et/ou des services non livrés, en transmettant un avis de modification de commande au Vendeur. L'Acheteur devra payer au Vendeur les coûts raisonnables encourus avant la résiliation qui ne sont pas recouvrables à l'occasion d'un courant d'affaires normal, qui ne sont pas liés à des articles qui font partie du stock standard du Vendeur et qui sont décrits dans une réclamation écrite du Vendeur adressée à l'Acheteur dans les 30 jours de la résiliation; toutefois, en aucun cas ces coûts ne devront excéder le prix d'achat de la commande. Une telle résiliation ne pourra libérer l'Acheteur ou le Vendeur de l'une quelconque de leurs obligations quant aux produits livrés conformément à la commande avant la résiliation. Nonobstant ce qui précède, outre des droits et recours dont l'Acheteur dispose sur le plan légal, en aucun cas l'Acheteur ne sera tenu de payer de tels coûts au Vendeur si l'Acheteur résilie cette commande à la suite d'un manquement du Vendeur.
  - 2. INSPECTION; ACCEPTATION:** L'Acheteur aura le droit d'inspecter et de tester les produits à tout moment pendant leur fabrication et avant leur expédition, et de procéder à une inspection finale dans un délai raisonnable après l'arrivée des produits à leur destination finale. Si, avant l'inspection finale, il s'avère que les produits sont défectueux ou ne sont pas tels que spécifiés, l'Acheteur pourra les rejeter et demander au Vendeur de les reprendre sans frais pour l'Acheteur, ou demander la livraison de ces produits à un prix réduit de façon équitable en fonction des circonstances. Les produits ne seront pas réputés acceptés avant l'inspection finale par l'Acheteur. Le fait de procéder ou non à une inspection, d'effectuer un paiement ou d'accepter les produits ne pourra porter atteinte au droit de l'Acheteur de rejeter les produits non conformes, ou d'effectuer tout autre recours auquel l'Acheteur peut prétendre, nonobstant le fait que l'Acheteur avait connaissance de la non-conformité, de son importance ou de la facilité de sa découverte. Au choix de l'Acheteur, les produits non conformes seront retournés au Vendeur aux frais et risques du Vendeur (y compris les frais de transport et de manutention).
  - 3. PRIX:** Les prix spécifiés dans la commande ne pourront être augmentés sans autorisation écrite de l'Acheteur. Aucun frais supplémentaire pour l'emballage ne sera facturé, sauf si le détail des frais est mentionné expressément dans la commande. Sauf indication contraire, le prix devra inclure les taxes applicables à la date de la commande. En cas de taxes nouvelles ou de suppression de taxes ou d'un changement de taux, le prix sera réajusté en conséquence. Le Vendeur notifiera à l'Acheteur ce réajustement dans les plus brefs délais.
  - 4. DELAIS DE LIVRAISON ; RISQUE DE PERTE:** Le respect des délais est essentiel. Si la livraison est retardée au-delà des dates de livraison spécifiées en raison de causes ou d'événements autres que ceux énumérés dans l'Article « Force Majeure », l'Acheteur aura le droit de résilier tout ou partie de cette commande sans autres obligations vis-à-vis du Vendeur, et l'Acheteur aura le droit de passer commande auprès d'un ou plusieurs autres fournisseurs sans notification, et toute augmentation du coût en résultant devra être payée par le Vendeur. Sauf stipulation contraire, la livraison s'effectue F.C.A. (Franco Transporteur) à l'adresse indiquée par l'Acheteur sur la commande. La propriété sera transférée au moment de l'acceptation par l'Acheteur conformément à l'Article 2 ci-dessus.
  - 5. FORCE MAJEURE:** Le Vendeur ne sera pas tenu responsable en cas de retard dans la livraison des produits ou services au-delà des dates prévues en raison d'événements hors du contrôle raisonnable du Vendeur telles que des restrictions imposées par une réglementation gouvernementale, un embargo, une émeute, une tempête, un incendie, un accident, une guerre, un acte de terrorisme, un retard dû au transport, ou encore l'incapacité d'obtenir la main d'œuvre, les matériaux ou les installations de fabrication nécessaires. Dans l'hypothèse où ce délai se prolongerait pendant une durée déraisonnable, tout ou partie de cette commande pourra être annulée au choix de l'Acheteur et l'Acheteur n'aura aucune obligation relative à la partie ainsi annulée.
  - 6. GARANTIES:** Le Vendeur garantit que les produits et/ou les services sont conformes aux échantillons, spécifications, dessins et autres descriptions fournis par l'Acheteur, sont exempts de défauts et sont d'une bonne qualité tant sur le plan des matériaux utilisés que de la fabrication, sont d'une qualité loyale et marchande et aptes et suffisants pour l'utilisation et le but souhaité, sont conformes aux garanties résultant des usages commerciaux, des courants d'affaires et des pratiques commerciales, et, en cas de conception par le Vendeur, sont exempts de tous défauts dans la conception. Ces garanties resteront applicables après la livraison et l'Acheteur ne sera pas réputé y avoir renoncé soit en raison de l'acceptation ou d'un quelconque paiement des produits et/ou services, et seront étendues à l'Acheteur et à ses cessionnaires, y compris notamment à ses clients. Suivant notification de l'Acheteur, le Vendeur accepte de remplacer ou de corriger dans les plus brefs délais sans frais pour l'Acheteur tout article non conforme aux exigences. Dans l'hypothèse où le Vendeur manque à son obligation de corriger ou remplacer les produits ou service de manière adéquate, l'Acheteur pourra corriger ou remplacer lui-même ces articles et facturer au Vendeur les coûts en résultant. Ces garanties et recours viennent en complément, et ne limitent pas de quelque manière que ce soit les autres garanties et recours accordés par le Vendeur ou les garanties et recours légaux.
  - 7. OUTILS:** Si le prix facturé inclut le coût des outils, plans, modèles, matrices, calibres de réglage, installations inamovibles, machines spéciales, dessins ou autres (« Outils ») achetés pour les besoins de la commande, ces Outils seront la propriété exclusive de l'Acheteur et devront être détruits si l'Acheteur l'ordonne. Les Outils fournis par l'Acheteur sont et resteront la propriété exclusive de l'Acheteur, pourront être repris à tout moment à la demande de l'Acheteur, sans coût supplémentaire pour l'Acheteur, et ne pourront être utilisés pour la fabrication d'articles autres que ceux expressément commandés par l'Acheteur.
  - 8. CONTREFAÇON :** Le Vendeur garantira et indemnisera l'Acheteur et les successeurs de l'Acheteur, ses cessionnaires, ses filiales, ses responsables, ses préposés, ses employés, ses clients et ses agents contre tout(e) perte, dommage, dépense (y compris les honoraires et frais d'avocats), responsabilité, réclamation, demande et action, pour toute contrefaçon réelle ou alléguée d'un brevet, d'une marque, d'un droit de propriété intellectuelle, d'un produit ou d'un document résultant de la vente ou de l'utilisation de produits ou de prestations se rapportant à cette commande.
  - 9. INDEMNISATION:** Le Vendeur accepte d'indemniser et de garantir le Vendeur et les successeurs du Vendeur, ses cessionnaires, ses administrateurs, ses responsables, ses préposés, ses employés, ses agents contre tout(e) perte, dommage, responsabilité, coût ou dépense quelle qu'en soit la nature ou la cause (y compris les honoraires et frais d'avocats) provenant d'un acte ou d'une omission du Vendeur, y compris sans que cette liste ne soit limitative les défauts de conception, de fabrication ou affectant les autres caractéristiques des articles vendus ou des travaux réalisés par le Vendeur ou ses agents, pendant qu'ils se trouvaient sur la propriété de l'Acheteur ou des travaux réalisés sur la propriété de l'Acheteur alors qu'ils se trouvaient en possession du Vendeur. Ce qui précède inclut notamment les dommages corporels ou aux biens de l'Acheteur, du Vendeur ou d'un tiers quelconque, et leurs employés, agents et cocontractants indépendants respectifs. L'intention des parties est qu'aucun risque ou responsabilité n'est ou ne doit être encouru par l'Acheteur du fait de l'émission de cet ordre d'achat.
- EN AUCUN CAS L'ACHETEUR NE SERA RESPONSABLE VIS-A-VIS DU VENDEUR DES DOMMAGES INDIRECTS, INCIDENTS OU CONDITIONNELS, D'AUCUNE SORTE, QUI PROVIENDRAIENT (A) DE RECLAMATIONS DE TIERS CONTRE LE VENDEUR, OU (B) D'UNE FAUTE CONTRACTUELLE OU DÉLICTEUELLE, D'UNE RESPONSABILITE STRICTE OU D'AUTRES PRINCIPES DE DROIT EN CE QUI CONCERNE LES ENGAGEMENTS, ACTES OU OMISSIONS SE RAPPORTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, A CETTE COMMANDE.**
- 10. CESSION:** Aucune des obligations du Vendeur en vertu de cette commande ne pourra être cédée ou sous-traitée sans l'accord écrit de l'Acheteur.
  - 11. LOI APPLICABLE:** Les commandes, les ventes et les présentes Conditions Générales d'Achat sont régies par le droit belge, à l'exclusion des règles de conflit de lois. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne seront pas applicables. Les lois, règles et réglementations qui doivent être incorporées dans les accords de ce type sont ici incorporées de par cette seule référence. Le Vendeur reconnaît que lors de l'exécution de cet accord, il respectera les exigences des lois, règles, réglementations et arrêtés applicables. Le Vendeur devra fournir tout document nécessaire, à la demande de l'Acheteur, afin de rapporter la preuve qu'il se conforme aux lois applicables. Le Vendeur devra garantir et indemniser l'Acheteur et les successeurs de l'Acheteur, ses cessionnaires, ses responsables, ses préposés, ses employés et ses agents contre tout(e) perte, dommage, responsabilité, coût ou dépense (y compris les honoraires et frais d'avocats) résultant de la violation par le Vendeur des dispositions d'une loi applicable.
  - 12. AUTONOMIE:** L'invalidité ou l'inapplicabilité pour quelque raison que ce soit d'une disposition des présentes Conditions Générales d'Achat ne pourra porter préjudice à ou affecter la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions.
  - 13. SENSIBILISATION :** Le vendeur a la responsabilité de sensibiliser son personnel et de communiquer les exigences à ses propres sous-traitants concernant leur contribution à la conformité du produit ou du service, leur contribution à la sécurité du produit ou du service et à l'importance d'un comportement éthique.